NOTE D'INFORMATION

WG MONETAIRE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L' AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur
Hicham ELALAMY

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP17001 en date du 25/01/2017.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca** représentée par **Mr Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WG MONETAIRE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041386**
- Date et référence de l'agrément : **27/12/2016, GP16104**
- Date de création : **03/11/2016**
- Siège social : **416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** sise à **416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca** représentée par **M^r Reda HILALI**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sise à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Attijariwafa Bank	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 54 54 54

- Commissaire aux comptes : **DELOITTE AUDIT** représentée par **M^r Ahmed BENABDELKHALEK**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0 (exclu)**
- Sensibilité max : **0.5 (inclus)**
- Indice de référence : **100 % Taux Moyen Pondéré du Marché Monétaire Interbancaire, publié par BAM.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP WG MONETAIRE est d'offrir aux souscripteurs une rentabilité proche de celle du marché monétaire et ce, en privilégiant dans sa gestion, l'investissement dans des supports notés par une agence de notation internationale.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le portefeuille du FCP WG MONETAIRE sera investi en :

- Bons du trésor, obligations, certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés de financements (BSF), et tout autres titres de créances négociables sur le marché,

- Dépôts à termes (DAT), bons de caisses, titres de créances émis par les FPCT,...

- Opérations de placement en devises à l'étranger,

- Titres d'OPCVM monétaires,

- Autres titres de créances.

Le fonds pourra également effectuer des opérations de prêts emprunts de titres et autres opérations temporaires sur le marché monétaire, et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché monétaire sur lequel il est investi, tout en privilégiant dans sa gestion, l'investissement dans des supports notés par une agence de notation internationale.

- Durée de placement recommandée : **1 mois**
- Souscripteurs concernés : **Personnes physiques et morales**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/12/2016**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée chaque jour et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit..**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et du réseau d'Attijariwafa Bank, selon une fréquence quotidienne et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
- **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

- Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences et siège social d'Attijariwafa Bank.

- Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

- Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

- Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : **Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :

 Les commissions de souscriptions s'élèvent à 1% HT maximum des montants souscrits. dont 0% incompressible acquis au FCP

 - Commission de rachat maximale :

 Les commissions de rachats s'élèvent à 1 % HT maximum des montants rachetés dont 0% incompressible acquis au FCP.

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL. Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL..**

- Frais de gestion :
 - **1% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.**

 Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.
 - **Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commission AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,08%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)